



Fiche n°11

MÉDICAMENTS POUR LES OVINS ET LES CAPRINS (FDEOCC)

Bénéficiaires

Les éleveurs d'ovins et caprins de Nouvelle-Calédonie.

Montant

Le montant de l'aide correspond à 50% du coût d'achat de médicaments vétérinaires pour l'élevage ovin et caprin (anthelminthiques, anticoccidiens, taenicides, et vaccins).

Conditions

Être en règle vis-à-vis des cotisations au fonds de développement de l'élevage ovin-caprin (FDEOCC).

Fournir le justificatif d'achat de médicaments vétérinaires (facture acquittée).

Service gestionnaire

Chambre d'Agriculture
3 rue Alcide Desmazes
BP 111
98845 Nouméa Cedex
Tel : 25 31 60 – Fax : 28 45 87